



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R28-2025-202

PUBLIÉ LE 19 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / CABINET

R28-2025-11-19-00002 - Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à compter du 19/11/2025 (3 pages) Page 3

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-11-18-00002 - CLE FL DELEGATION SIGNATURE ACQ FOY CROTH
(1 page) Page 7

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2025-11-18-00004 - Arrêté portant délégation de signature à
madame Annie-Claude GAUMONT, responsable de la délégation
régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et de
la délégation régionale à l'enseignement supérieur, la
recherche et l'Innovation (DRESRI) de l'académie de Normandie
concernant le département de l'accompagnement et du contrôle de
l'enseignement supérieur (DACES) (2 pages) Page 9

R28-2025-11-18-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature
au secrétaire général et à certains agents du rectorat de
l'académie de Normandie en matière d'ordonnancement
secondaire et de contrôle de légalité (11 pages) Page 12

Direction Régionale des Finances Publiques de
Normandie

R28-2025-11-19-00002

Délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à compter du
19/11/2025



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques
Direction régionale des Finances publiques de
Normandie et du département de la Seine-
Maritime**

Division des ressources humaines
38 cours Clémenceau
76037 Rouen
Mél. :
drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 (article 44) ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par le décret n° 2010-225 du 4 mars 2010 et par le décret n° 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juin 2023 portant nomination de Madame Fabienne ROMBAUT, administratrice des finances publiques, dans l'emploi de directrice de pôle à la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-107 du 30 juin 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Madame Fabienne ROMBAUT, administratrice des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-106 du 30 juin 2023, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Fabienne ROMBAUT, administratrice des finances publiques ;

accorde par la présente décision

Article 1 : délégation spéciale de signature aux collaborateurs dont les noms suivent, pour :

- l'ensemble des actes nécessaires au pilotage et à l'exécution des dépenses et recettes du BOP 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur local » ;
- les actes et documents relatifs au BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour l'ensemble des opérations estampillées « direction régionale des finances publiques ;
- les actes d'engagement juridique et de constatation du service fait pour les dépenses du programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières », BOP « action sociale - hygiène et sécurité » ;
- les actes d'engagement juridique et de certification du service fait pour les dépenses du programme 362 "Écologie « ;
- les actes d'engagement juridique et de certification du service fait pour les dépenses du programme 348 "performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- Madame Lénaïc DURIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Théo WU, inspecteur des Finances publiques, responsable Budget.

Article 2 : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs à la gestion courante (engagement des dépenses et certification du service fait) des programmes suivants :

- BOP 156 UO « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local - direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime » ;
- BOP 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » ;
- BOP 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » pour l'ensemble des opérations estampillées « direction régionale des finances publiques ;
- BOP 362 "Ecologie" ;
- BOP 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs ».

aux collaborateurs dont les noms suivent :

- Madame Lénaïc DURIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Théo WU, inspecteur des Finances publiques, responsable Budget ;
- Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques ;
- Madame Bertille LEPEZEL, contrôleur des Finances Publiques.

Pour les opérations de validation de remboursement de frais de déplacement sous l'application « Frais de déplacement » :

- Madame Peggy ROTH, contrôleur principale des finances publiques ;
- Madame Stéphanie BOSTEL, contrôleur des finances publiques
- Madame Bertille LEPEZEL, contrôleur des finances publiques ;
- Madame Emilie LEBLOND, agent administratif principal des finances publiques.

Ces délégations (articles 1 à 3) portent sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Article 3 : délégation spéciale de signature en matière de pouvoir adjudicataire pour le BOP 156, le BOP 723, le BOP 362 et le BOP 348 pour les actes et documents relatifs à la gestion courante des marchés publics (engagement des dépenses et validation des services faits) aux chargés de mission immobilière suivants :

- Madame Lénaïc DURIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Monsieur Théo WU, inspecteur des Finances publiques, responsable Budget.

Article 4 : délégation spéciale de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes et documents relatifs aux opérations - hors PSOP – concernant le titre 2 du BOP 156 (honoraires médicaux suite aux accidents de travail, capitaux décès, cotisations IRCANTEC et RAFF, allocations « enfants handicapés » ...) dont les noms suivent :

- Madame Laëtizia VOLPATO, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division des ressources humaines et de la formation professionnelle ;
- Madame Stéphanie HEBERT, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division
- Madame Catherine RODIER, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale ;
- Madame Laurence PILATE, inspectrice des finances publiques ;
- Monsieur Fabrice DUBERT, inspecteur des finances publiques.

Article 5 : La présente délégation prendra effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

Article 6 : La précédente délégation accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à Rouen, le 19 novembre 2025

L'administrateur de l'État,
directeur adjoint du pôle pilotage et ressources,



Benjamin MARGEAULT

EPF Normandie

R28-2025-11-18-00002

CLE FL DELEGATION SIGNATURE ACQ FOY
CROTH

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME CAROLINE LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021.

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Interventions signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de CROTH, le 28 Mai 2025, la Décision du Directeur Général du 21 Mai 2025 et délibération du conseil municipal de la Commune de CROTH le 11 Avril 2025,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial de Maître Natacha DEFRESNE, notaire à NOTRE DAME DE BONDEVILLE, membre de la Société par Actions Simplifiée « Demi-Lune & Associés », Société titulaire d'Offices Notariaux à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76960), à ISNEAUVILLE (76230) et à BARENTIN (76360), et dont le siège est à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 rue Charles de Gaulle avec le concours de Maître Xavier ALHERIDIÈRE, notaire à DIJON (21000), 4 Place des Cordeliers, assistant le vendeur, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, afin de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel l'Etablissement Public Foncier de Normandie procède à l'acquisition auprès de Madame Marie-Odile FOY, d'un immeuble bâti à usage d'habitation, sis à CROTH (27530), 2 Rue de la Mairie cadastré section A numéro 1291 d'une contenance de 50a 16ca, moyennant le prix de **DEUX CENT SOIXANTE MILLE EUROS (260 000,00 EUR)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Natacha DEFRESNE, Notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen le 18/11/2025
Le Directeur général

18/11/2025
Notifiée à Rouen le
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT
Bon pour acceptation

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certifié par  yousign

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2025-11-18-00004

Arrêté portant délégation de signature à madame Annie-Claude GAUMONT, responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, la recherche et l'Innovation (DRESRI) de l'académie de Normandie concernant le département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur (DACES)



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté portant délégation de signature à madame Annie-Claude GAUMONT, responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, la recherche et l'Innovation (DRESRI) de l'académie de Normandie concernant le département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur (DACES)

**La rectrice de la région académique Normandie,
La rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu les articles R 222-25, D 222-27 du code de l'éducation ;

Vu l'article R 222-1 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié par le décret n° 2001-96 du 2 février 2001 relatif à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 janvier 2003, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de l'enseignement scolaire et du budget de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie - Mme CABUIL (Valérie) ;

Vu l'arrêté en date 16 novembre 2022, portant nomination de monsieur François FOSELLE dans l'emploi de secrétaire général de la région académique et de l'académie de Normandie ;

Vu l'arrêté en date du 20 janvier 2021, portant nomination de madame Alexandra GREVERIE, dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'Académie de Normandie, directrice du budget académique (académie de Normandie) ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté N° SGAR /25-026 du 18 mars 2025 portant délégation de signature à Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité ;

Vu l'arrêté en date du 20 février 2024 de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, portant nomination de Mme Annie-Claude GAUMONT, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Normandie ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2024 portant nomination de la déléguée régionale à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de l'académie de Normandie ;

Sur proposition du secrétaire général de l'académie,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à François FOSELLE, secrétaire général de l'académie de Normandie, à madame Alexandra GREVERIE secrétaire générale adjointe, directrice du budget de l'académie de Normandie, à effet de signer tous les actes et décisions concernant le Département de l'Accompagnement et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE 2 : En cas d'absence de monsieur François FOSELLE, secrétaire général de l'académie de Normandie, de madame Alexandra GREVERIE, secrétaire générale adjointe, directrice du budget de l'académie de Normandie, délégation de signature est donnée à :

- Mme Annie-Claude GAUMONT, responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et de la délégation régionale à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (DRESRI) de l'académie de Normandie, pour les actes et décisions concernant le département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur (DACES) ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie-Claude GAUMONT à :

- Mme Stéphanie LEBOUIS, Cheffe du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur,

Article 3 : Subdélégation de signature est également donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les actes entrant dans le champ normal de leurs compétences, et limitativement désignés :

- les décisions prises après recours en matière de bourses de l'enseignement supérieur ;
- les attestations de reconnaissance des années effectuées auprès des IUFM pour les enseignants du supérieur ;
- les extraits conformes, les ampliations et les copies conformes d'arrêtés ;
- les accusés de réception des déclarations de candidatures des étudiants aux élections du conseil d'administration du CROUS ;
- les accusés de réception de la transmission des budgets, décisions modificatives de budget et comptes financiers ;
- les accusés de réception de la transmission des décisions et délibérations réglementaires de l'établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel ;
- les bordereaux d'envoi de dossiers, actes ou décisions ;
- les correspondances courantes touchant à l'instruction des affaires qui y sont traitées,
 - Monsieur Tanneguy PELLOIN, chef du pôle budgétaire et masse salariale du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur
 - Madame Guyonne DERVILLERS, cheffe du pôle du contrôle de légalité du département de l'accompagnement et du contrôle de l'enseignement supérieur.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Normandie.

Fait à Caen, le

18 NOV. 2025



Valérie CABUIL

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2025-11-18-00003

Arrêté portant subdélégation de signature au
secrétaire général et à certains agents du
rectorat de l'académie de Normandie en matière
d'ordonnancement secondaire et de contrôle de
légalité



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant subdélégation de signature au secrétaire général et à certains agents du rectorat de l'académie de Normandie en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité

**La rectrice de la région académie Normandie,
La rectrice de l'académie de Normandie,
La chancelière des universités,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales modifiant le calendrier électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2019-1056 du 15 octobre 2019 portant création de l'académie de Normandie ;

VU le décret du 12 mars 2025 portant nomination de la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, Mme Valérie CABUIL ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté en date 16 novembre 2022, portant nomination de monsieur François FOSELLE dans l'emploi de secrétaire général de la région académique et de l'académie de Normandie ;

VU l'arrêté en date du 20 janvier 2021, portant nomination de madame Alexandra GREVERIE, dans l'emploi d'Adjointe au Secrétaire Général de l'Académie de Normandie, directrice du budget académique ;

VU l'arrêté N° SGAR /25-026 du 18 mars 2025 portant délégation de signature à Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, en matière d'ordonnancement secondaire et de contrôle de légalité ;

ARRETE

Article 1 : En application des articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'arrêté n° SGAR 24-112 du 5 septembre 2024 précité ainsi que de la convention entre le Ministère de l'économie, des finances et de la relance et le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 18 décembre 2020 susvisée pour le BOP 363, pour procéder dans la limite de la délégation consentie :

- pour les actes ou décisions en matière réception des crédits, répartition, programmation, ré-allocation, d'engagement, paiement des dépenses, et de recettes visés aux articles de l'arrêté préfectoral précité.

- En tant que Responsable de Budget Opérationnel :
 - Programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degrés"
 - Programme 140 "Enseignement scolaire public du premier degré"
 - Programme 141 " Enseignement scolaire public du second degré"
 - Programme 214 "Soutien à la politique de l'éducation nationale"
 - Programme 230 "Vie de l'élève"
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 349 "Transformation publique"
- En tant que Responsable d'Unité Opérationnelle :
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 163 "Jeunesse et vie associative"
 - Programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires"
 - Programme 219 " Sport"
 - Programme 231 "Vie étudiante"
 - Programme 348 " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs"
 - Programme 363 "Compétitivité"
 - Programme 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État"

- **Subdélégation permanente de signature est donnée à :**

Secrétariat general

- **Monsieur François FOSELLE**, secrétaire général de l'académie de Normandie ;
- **Madame Alexandra GREVERIE**, adjointe au secrétaire général, directrice du budget de l'académie de Normandie ;

et dans la limite de leurs attributions à :

Division des affaires financières (DAF)

Pour l'engagement, le paiement des dépenses et de recettes de personnels de fonctionnement et d'investissement visés aux articles de l'arrêté préfectoral précité :

- **Monsieur Nicolas RIVIERE**, chef de la division des affaires financières,
- **Madame Céline AUBE**, adjointe au chef de la division des affaires financières,

En matière de rémunération et dépense de personnel à :

- **Madame Gabrielle DE BEAUCOUDREY**, Cheffe du bureau de la coordination paye de l'académie de Normandie ;
- **Madame Sophie MARJOU**, Adjointe à la Cheffe du bureau de la coordination paye de l'académie de Normandie – site de Rouen ;
- **Madame Isabelle BACON**, Adjointe à la Cheffe du bureau de la coordination paye de l'académie de Normandie – site de Caen ;

En matière de dépense de fonctionnement à :

- **Monsieur Jérôme HERRIG** Chef du Bureau de la comptabilité académique - Centre de service partagé CHORUS Normandie ;
- **Madame Bénédicte PLASSAIS**, adjointe au chef du bureau de la comptabilité académique – centre de service partagé CHORUS Normandie.

Division des Achats et de la Logistique (DALOG)

A l'affectation, l'engagement des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite d'un seuil de 15 000 euros hors taxe lorsqu'ils ne relèvent pas de l'exécution d'un marché et sans limitation de seuil dans le cadre de l'exécution d'un marché, aux demandes de paiement, ordres de recettes et pièces justificatives liées aux dépenses précitées à :

- **Madame Hélène FLODERER**, cheffe de la division des achats et de la logistique,
- **Monsieur Renaud LESAGE**, adjoint à la cheffe de la division des achats et de la logistique,

Division de l'organisation scolaire (DOS)

Aux versements de subventions aux établissements publics locaux d'enseignement, aux établissements privés sous contrat, aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, aux associations nationales :

- **Monsieur Jean-Paul DESFEUX**, chef de la division de l'organisation scolaire,
- **Madame Valérie RAS-BENEVILLE**, adjointe au chef de la division de l'organisation scolaire,

Division des personnels administratifs (DPA)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable, liées aux domaines de gestion dont ils ont la charge :

à l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses et l'émission des titres de perception liés à la gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et à l'attribution des capitaux décès aux ayants droits des fonctionnaires et satgiaires.

- **Madame Karine LEROUX-LECOQ**, cheffe de la Division des personnels de l'administration ,
- **M. Pierre MAGNERON**, adjoint à la cheffe de la Division des personnels de l'administration ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine LEROUX-LECOQ et de M. Pierre MAGNERON la délégation de signature dont ils bénéficient est consentie dans les limites de leur périmètre de gestion aux chefs de bureau et aux adjoints chefs de bureau suivants :

- **Madame Anne-Camille HERAULT**, cheffe de bureau des pensions 14, 50 et 61,
- **Madame Laure LOISEL**, cheffe de bureau maladies et accidents professionnels des départements 14, 50 et 61,

- **Madame Mylène LETERREUX**, adjointe à la cheffe de bureau maladies et accidents professionnels des départements 14,50 et 61,
/
- **Madame Chloé JABBET**, cheffe de bureau de gestion des personnels techniques, sociaux, de santé de l'académie de Normandie,
- **Madame Caroline PAILLARD**, adjointe à la cheffe de bureau des personnels sociaux et de santé de l'académie de Normandie,
- **Monsieur Yvan LE GOFF**, adjoint à la cheffe de bureau des personnels techniques de l'académie de Normandie,
- **Madame Amandine GOUGEON**, cheffe du bureau de gestion des personnels administratifs ADJAENES et SAENES de l'académie de Normandie ;
- **Mme Justine LEBECQ**, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels administratifs SAENES de l'académie de Normandie ;
- **Mme Anais CONFOURIER**, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels administratifs ADJAENES de l'académie de Normandie ;
- **Monsieur Maxime DESTOOP**, chef de bureau de gestion des personnels d'encadrement, d'inspection et de jeunesse et des sports de l'académie de Normandie et responsable du pôle RH ;
- **Madame Lucie CHOUAN**, adjointe au chef de bureau des personnels d'encadrement, d'inspection et de jeunesse et des sports de l'académie de Normandie,
- **Madame Catherine SATIS**, cheffe de bureau de gestion des personnels de direction de l'académie de Normandie,
- **Madame Séverine MARIE**, adjointe à la cheffe de bureau des personnels de direction de l'académie de Normandie,
- **Madame Marion SECEMBER**, cheffe de bureau du service transversal de l'académie de Normandie,
- **Monsieur Christelle PAJOT**, cheffe de bureau du recrutement des personnels contractuels et du remplacement de l'académie de Normandie,
- **Madame Virginie CANCHON**, adjointe à la cheffe de bureau du recrutement des personnels contractuels et du remplacement de l'académie de Normandie,

Division des personnels enseignants (DPE)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable, liées aux domaines de gestion dont ils ont la charge :

- **Monsieur Vincent ROUGEAU**, chef de la Division des Personnels Enseignants, d'Education et des Psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Normandie ;
- **Monsieur Florent LEYOUDEC**, adjoint au chef de la Division des Personnels Enseignants, d'Education et des Psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Normandie ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUGEAU, et de M. Florent LEYOUDEC, la délégation de signature dont ils bénéficient est consentie dans les limites de leur périmètre de gestion aux chefs de bureau suivants :

- **Madame Véronique HEUDIER, DPE 1**, cheffe du bureau de gestion des professeurs de chaire supérieure, professeurs agrégés, professeurs certifiés et adjoints d'enseignement de documentation, d'histoire-géographie, de lettres et de philosophie et cheffe des services transversaux ;

- **Madame Nadine BRETONNIER, DPE 2**, cheffe du bureau de gestion des personnels d'éducation et des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- **Madame Orlane JANVIER, DPE 3**, chef du bureau de gestion des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement de bio, Mathématiques, sciences physiques chimie, SII, SVT et technologie ;
- **xxxxxxx, DPE 4**, cheffe du bureau de gestion des professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement d'arts, économie-gestion, éducation musicale, langues vivantes et des psychologues de l'éducation nationale ;
- **Madame Karima MAOUI, DPE 5**, cheffe du bureau de gestion des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'enseignement général de collège ;
- **Madame Ingrid CHAUVEL, DPE 6**, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants non titulaires, des assistants de langues étrangères, du remplacement des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale et des assistants d'éducation ;
- **Madame Christelle LE COEUR, DPE 60** cheffe du bureau en charge du recrutement des enseignants non-titulaires normands et de la gestion des personnels enseignants non titulaires, des assistants de langues étrangères et du remplacement des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale et des assistants d'éducation ;
- **Madame Laetitia LARIGOT**, cheffe adjointe des services transversaux ;

Division de l'enseignement privé (DEP)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable et l'attribution des capitaux décaus aux ayants droits des fonctionnaires et salariés dans la limite des domaines de gestion dont ils ont la charge .

- **Monsieur Jean-Michel FERRE**, chef de la division de l'enseignement privé ;
- **Monsieur Éric VIEVILLE** adjoint au chef de la division de l'enseignement privé ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. FERRE et M. VIEVILLE, la délégation de signature qui leur est consentie est donnée aux chefs de bureau suivants :

- **Madame Nadine MARTINEAU**, cheffe de bureau de gestion des personnels du premier degré privé – site de Rouen ;
- **Madame Nadia GASMI**, cheffe de bureau de gestion des personnels du second degré privé – site de Rouen ;
- **Monsieur Bruno DANQUIGNY**, cheffe de bureau de gestion des personnels du premier degré privé – site de Caen ;
- **Madame Laurence ROBINE**, cheffe de bureau de gestion des personnels du second degré privé – site de Caen ;

Division des personnels accompagnant les élèves (DPAEL)

A l'engagement et aux justificatifs des dépenses de personnel, recettes de l'Etat, afférentes aux traitements, salaires et à leurs accessoires payés sans ordonnancement préalable, liées aux domaines de gestion dont ils ont la charge (AESH et AED en CDI) :

- **Madame Pascale BURE**, cheffe de la Division des personnels Accompagnant les Elèves,
- **Monsieur Jean-Claude CLERVAUX**, adjoint à la cheffe de la Division des personnels Accompagnant les Elèves.

Division des examens et concours (DEC)

A l'engagement et aux pièces justificatives de dépenses et de recettes liées au domaine de gestion dont ils ont la charge à

- **Monsieur Laurent MUSSARD**, chef de la division des examens et concours de l'académie de Normandie,
- **Madame Myriam LESELLIER**, adjointe au chef de la division des examens et concours de l'académie de Normandie,

A l'engagement des frais indemnitaires ou de déplacement des personnels liés au domaine de gestion dont ils ont la charge :

- **Mme Françoise AVRIL**, cheffe du pôle des sujets d'examens de l'académie de Normandie
- **Mme Laetitia Berthelot**, adjointe à la cheffe du pôle des sujets d'examens de l'académie de Normandie
- **Mme Cécile ABADIE-MONMOUSSEAU**, cheffe du bureau des examens de l'enseignement technologique supérieur de Caen ;
- **Mme Céline VERWAERDE**, cheffe du bureau des examens de l'enseignement technologique supérieur de Rouen ;
- **Mme Ann-Katrin FAURE**, cheffe de pôle des concours Normand de recrutement des personnels ;
- **Madame Francine ROUSSEAU** adjointe à la cheffe de pôle des concours Normand de recrutement des personnels et cheffe de bureau de Caen ;
- **M. Alain CROQUET**, chef de pôle des examens de l'enseignement professionnel Normand ;
- **Mme Anne LEBOUTEILLER**, adjointe au chef de pôle des examens de l'enseignement professionnel Normand ;
- **Mme Marie MARCHAND**, adjointe au chef de pôle des examens de l'enseignement professionnel Normand et cheffe de bureau de Rouen ;
- **M. Aurélien DECAUX**, chef de pôle du baccalauréat général et technologique Normand ;
- **Mme Ophélie LE-GOFF**, adjointe au chef de pôle du baccalauréat général et technologique Normand et cheffe de bureau de Caen ;
- **Mme Edith CLEYET MERLE**, cheffe du pôle Normand des examens du collège, de l'EPS et certification de langues ;
- **Mme Sophie BOUREAU**, adjointe à la cheffe du pôle Normand des examens du collège, de l'EPS et certification de langues et cheffe de bureau de Rouen ;

Direction des systèmes d'information (DSI)

L'engagement, la liquidation les demandes de paiement les justificatifs de dépenses et de recettes liées au domaine de gestion dont ils ont la charge ;

- **M. Denis BEUZELIN**, directeur des systèmes d'information ;
- **Mme Sophie LEBLANC**, adjointe au directeur des systèmes d'information .

Division des affaires juridiques (DAJ)

Les décisions de règlement amiable des demandes d'indemnité mettant en cause la responsabilité de l'État, pour les litiges relevant de la compétence des services déconcentrés et portant sur un montant inférieur à 50 000 euros ; les décisions à caractère financier prises pour l'exécution des décisions de justice portant sur les litiges mettant en cause la responsabilité des services déconcentrés ; les décisions à caractère financier en lien avec les missions du service dans le cadre : de la protection fonctionnelle; de la désignation des avocats chargés de défendre les intérêts de l'administration en accord avec le ministère

en charge l'éducation nationale conformément à l'article L. 911-4 du code de l'éducation ; les décisions relatives à la prise en charge des dommages liés aux accidents impliquant des véhicules administratifs, survenus dans le ressort de l'académie et les états liquidatifs

- **Madame Christine PARAIRE** cheffe de la division des affaires juridiques ;
- **Monsieur Bengali GASSAMA**, adjoint à la cheffe de la division des affaires juridiques ;

les états liquidatifs précités ainsi que les conventions de prestation de service d'avocats lorsque le montant de ces prestations est inférieur au seuil de mise en concurrence.

- **Madame Karine LE GOFF**, cheffe du bureau conseil et contentieux .

Pôle d'expertise et services-pensions

Les engagements et les justificatifs de dépense de personnels liés au domaine de gestion dont ils ont la charge dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime :

- **Madame Françoise DUREL** cheffe du pôle d'expertise et de service – pensions ;

École académique de la formation continue – Division de la formation (EAFC-DIFOR)

Aux engagements et aux justificatifs de dépenses et de recettes liées au domaine de gestion dont ils ont la charge :

Tous les actes relatifs à la mise en œuvre des formations pour les stagiaires et les intervenants :

- **Madame Laurence SCHIRM**, IA-IPR, directrice de l'École académique de la formation continue (EAFC) ;
- **Madame Christine ALLIGIER POMERAT**, cheffe de la division de la formation (EAFC-DIFOR) ;
- **Madame Valérie HINCKER**, adjointe à la cheffe de la division de la formation (EAFC-DIFOR) ;
- **Mme Isabelle MARGUERITTE**, cheffe de bureau du pôle de la formation des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (EATSS), AESH et services civiques (EAFC-DIFOR1) ;
- **Mme Virginie JACQUET** cheffe de bureau du pôle de la formation des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, sociaux et de santé (EATSS), AESH et services civiques (EAFC-DIFOR1) ;
- **Mme Mireille ANQUETIL**, cheffe de bureau du pôle de la formation des enseignants, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale (EAFC-DIFOR2) ;
- **M. Karim SOUDJAY**, chef de bureau du pôle de formation des enseignants, d'éducation et psychologue de l'éducation nationale (EAFC-DIFOR2) ;
- **Mme Sandrine INIZAN**, cheffe de bureau du pôle financier et aide au pilotage (EAFC-DIFOR3).

Habilitation CHORUS

Article 2 : En application des articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté n° SGAR 24-112 du 5 septembre 2024 précité, subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir dans l'outil CHORUS pour procéder dans la limite de leurs attributions et de la délégation consentie sur l'ensemble des BOP académiques visés :

à la répartition des crédits des BOP 139, 140, 141, 150, 163, 214, 219 et 230 entre les UO

- M. RIVIERE Nicolas (mise à disposition des ressources);
- Mme KARKAR Lise (mise à disposition des ressources);
- M. PLIQUET Simon (mise à disposition des ressources);

Article 3 : En application de l'articles 5 de l'arrêté n° SGAR 24-112 du 5 septembre 2024 susvisé, subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir dans l'outil CHORUS pour procéder dans la limite de leurs attributions et de la délégation consentie sur l'ensemble des BOP et RUO visés ainsi que du BOP 363 Plan France Relance dans le cadre de la convention du 18 décembre 2020 susvisée:

- En tant que Responsable de Budget Opérationnel :
 - Programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degrés"
 - Programme 140 "Enseignement scolaire public du premier degré"
 - Programme 141 " Enseignement scolaire public du second degré"
 - Programme 214 "Soutien à la politique de l'éducation nationale"
 - Programme 230 "Vie de l'élève"
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 349 "Transformation publique"
- En tant que Responsable d'Unité Opérationnelle :
 - Programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire"
 - Programme 163 "Jeunesse et vie associative"
 - Programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires"
 - Programme 219 " Sport"
 - Programme 231 "Vie étudiante"
 - Programme 348 " Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs"
 - Programme 363 "Compétitivité"
 - Programme 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État"

à l'engagement, aux demandes de paiement et aux recettes non fiscales à :

- Monsieur RIVIERE Nicolas (validation),
- Monsieur HERRIG Jérôme (validation),
- Madame AUBE Céline (validation),
- Monsieur FOUGERES Pascal, (validation),
- Madame PLASSAIS Bénédicte (validation),
- Madame DE BEAUCOUDREY Gabrielle (validation indus TITRE 2),
- Madame MAFOUTA Jeannelle (validation indus TITRE 2)
- Madame BACON Isabelle (validation indus TITRE 2),
- Madame LAURENT Sandrine (validation indus TITRE 2),
- Madame DEMINGUET Sandrine (validation indus TITRE 2),
- Madame BERNARD Gaëlle (validation indus TITRE 2),
- Monsieur LEMASSON Guillaume (validation),

Pour procéder à la certification du service fait :

- Monsieur HERRIG Jérôme (certification),

- Madame AUBE Céline (certification),
- Monsieur FOUGERES Pascal (certification),
- Madame PLASSAIS Bénédicte (certification),
- Madame LASCAUD Maryline (certification),
- Madame ROGER Nadia (certification),
- Madame LEGRAND Cynthia (certification),
- Madame DA SILVA PEREIRA Sandra (certification),
- Madame COMONT Angélique (certification),
- Madame FOULON Stéphanie (certification),
- Madame DUHAMEL Anne-Sophie (certification),
- Madame ADOLPHE-PIERRE Monique (certification),
- Monsieur LEMASSON Guillaume (certification),
- Monsieur LEVASSEUR Eric (certification),
- Madame CONFAIS Maryline (certification),
- Mme MARGUERITE Laurianne (certification).

Contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement

Habilitation DEM'ACT

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur François FOSELLE et, en cas d'absence et d'empêchement à Madame Alexandra GREVERIE à intervenir dans l'outil de dématérialisation des actes administratifs DEM'ACT pour procéder à l'instruction des actes des conseils d'administration, des commissions permanentes et des actes des chefs d'établissements des EPLE, ERPD et EREA de l'académie de Normandie prévus à l'article R421-54 du code de l'éducation :

Les délibérations des conseils d'administration relatives :

- à la passation des conventions et marchés ;
- au recrutement des personnels ;
- au financement des voyages scolaires ;

Les décisions des chefs d'établissement relatives :

- au recrutement et au licenciement des personnels liés par contrat à l'établissement ainsi qu'aux mesures disciplinaires prises à l'encontre de ces personnels ;
- aux marchés et aux conventions comportant des incidences financières.

Délégation est également donnée dans les mêmes conditions aux personnes visées au premier alinéa du présent article pour procéder à l'instruction du contrôle des délibérations des conseils d'administration prévus à l'article R421-55 du code de l'éducation :

- 1° Au règlement intérieur de l'établissement ;
- 2° A l'organisation de la structure pédagogique ;
- 3° A l'emploi de la dotation horaire globalisée ;
- 4° A l'organisation du temps scolaire ;
- 5° Au projet d'établissement.

Article 5 :

En cas d'irrégularités constatées dans les actes visés à l'article R421-54, subdélégation est donnée à M. François FOSELLE secrétaire général de l'académie de Normandie à l'effet de déferer au tribunal administratif les actes des établissements publics locaux d'enseignement, EREA, ERPD de l'académie ainsi que .

Article 6 :

En cas d'absence de M. François FOSELLE, de Mme Alexandra GREVERIE, la délégation consentie aux articles 4, 5 sera exercée par Mme Christine PARAIRE et par M. Bengali GASSAMA pour les EPLE, ERPD et EREA de l'académie de Normandie.

Article 7 :

En cas d'absence de Mme Christine PARAIRE et de M. Bengali GASSAMA, les subdélégations visées aux articles 4, 5, 6 seront exercées par Mme Pascale CHAZALET, cheffe du bureau réglementation des EPLE et du contrôle de légalité.

Article 8 :

Subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir dans l'outil de dématérialisation des actes administratifs DEM'ACT pour procéder à la validation des actes des conseils d'administration, des commissions permanentes et des actes des chefs d'établissements des EPLE, ERPD et EREA, aux fonctionnaires désignés ci-après, à savoir :

- Mme Christine PARAIRE, cheffe de la division des affaires juridiques (validation) ;
- M. Bengali GASSAMA, adjoint à la cheffe de la division des affaires juridiques (validation) ;
- Mme Pascale CHAZALET, cheffe du bureau de règlementation des EPLE et du contrôle de légalité (instruction et validation) ;
- M. Jean-Michel DUBOSC, adjoint à la cheffe de bureau réglementation des EPLE et du contrôle de légalité (instruction et validation) ;
- Mme Christine GUISTI, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Marie GALLAIS, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Valérie COLIN, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Sylvie SAUSSAYE, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation).
- M. Xavier SORNIN, chargé du contrôle de légalité (instruction et validation),
- Mme Raïssa DEVAUX, chargée du contrôle de légalité (instruction et validation),
- M. Aymeric Mimiette, chargé du contrôle de légalité (instruction)
- M. Guillaume LECLERC, chargé du contrôle de légalité (instruction),
- M. David Le-besnerais, chargé du contrôle de légalité (instruction),
- M. Vincent MOREAU, chargé du contrôle de légalité (instruction),

Article 10 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 02/10/2025 et toutes dispositions antérieures concernant les subdélégations de signature consenties aux services concernés.

Article 11:

Le présent arrêté prend effet à la date de sa publication.

Article 12 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Normandie.

Fait à Caen, le 18 NOV. 2025



Valérie CABUIL